



1
Jours

Le droit de la propriété intellectuelle - Initiation

dans JURIDIQUE - PROPRIETE INTELLECTUELLE / Réf : JUR-PRIN-1

Objectifs de la formation

- Gérer les bases essentielles du droit de la propriété intellectuelle
- Distinguer les différents types de créations et de protections
- Choisir une protection efficace en propriété intellectuelle
- Défendre ses droits face à ses concurrents

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Gérer les bases du droit de la propriété intellectuelle

- Le cadre juridique
- Les principes essentiels en droit de la propriété intellectuelle
- Les acteurs du droit de la propriété intellectuelle

2. Choisir une protection efficace

- Une idée, une marque
- Une invention
- Une forme, un objet
- Un logiciel
- Un nom de domaine
- Un nom d'entreprise

Après-midi

3. Examiner le droit des contrats et droit de la propriété intellectuelle

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274

GROUPE
LEXOM

LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :

LEXOM

someformpro
formation professionnelle

supipgv
école supérieure

BIO
FORMATION

DEFI
TRANSFORMER SON CAPITAL DE FORMATION

ALTERCLASS

IRFA

FRANCE CARRIERE



- Céder ou concéder les droits liés à ses créations
- Transmettre un savoir-faire

4. Agir en justice pour protéger ses créations

- L'action en contrefaçon
- L'action en concurrence déloyale et parasitisme RGPD / HADOPI

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Entreprise, collectivité publique, service juridique, créateur, culture etc

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes affirmatives permettant aux apprenants de découvrir un nouveau contenu. Afin de faciliter l'apprentissage, le formateur veillera à adopter une structure claire et efficace.
- Le formateur utilisera de nombreux exemples, comparaisons et images afin d'illustrer son propos. Il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation pourra prendre la forme d'un QCM ou de questions orales.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation.

